

Rapport de voyage en Europe  
par l'Union paysanne du 17 au 28 avril

**France et Suisse: une inspiration pour les circuits  
courts en agriculture**

Maxime Laplante, agr  
Benoît Girouard  
Frédéric Sauriol

Juin 2009

## Les 3 enjeux de ce voyage

### ***A) Les initiatives facilitant la vente en circuit court : individuelle, collective et regroupée.***

- Comment les modes de mise en marché par les circuits courts favorisent le développement agricole régional?
- Quel lien l'état entretient-il avec les organismes et groupes faisant la promotion des circuits courts?
- Comment fonctionnent les normes des circuits courts?
- Quota adapté?
- Soutien de l'état.

### ***B) Les réalités sanitaires : abattage à la ferme, abattage dans des petites unités, transformation et commercialisation de la viande en circuit court, lait cru.***

- Adaptabilité des centres d'abattage à la ferme (petit, moyen, gros)
- Normes sanitaires des lieux de transformation (Organisation et standardisation)
- Méthode d'utilisation des lieux d'abattage, individuel et collectif.
- Le transport animal
- Mise en marché (viandes, lait et œufs)
- Permis et contrôle

### ***C) Le secteur biologique***

- Cahier de charge régional et national
- Normes et tarifications
- Mise en marché et distribution
- Modèle coopératif, Biocoop

## L'équipe déléguée



**Benoît Girouard, éleveur de lapin sur pâturage  
Président de l'Union paysanne.**



**Frédérick Sauriol, maraicher biologique  
Président de l'Union biologique paysanne.**



**Maxime Laplante, agr, ferme diversifiée  
Président du Centre paysan.**



**Geneviève Godbout, vétérinaire, MAPAQ.  
Luc Couture, directeur régional Centre du Québec, MAPAQ**

# FRANCE

**17 avril :** Départ de Montréal

**18 avril :** Arrivée à 6h00 à Paris, aéroport Charles de Gaulle et prise en location de notre véhicule, une Citroën Picasso qui nous servira pour la durée du séjour.

Ensuite, direction Paris pour notre première rencontre avec une AMAP (***association pour le maintien de l'agriculture paysanne***), celle de Benoit Feyler. Il s'agit de l'équivalent français de notre système de paniers vendus au consommateur. Les producteurs sont Gilles et Sabrina Derosin et la distribution des quelques 80 paniers est organisée par La Cagette de Belleville. L'opération génère un revenu net d'environ 25 000 euros par an.



Beaucoup d'AMAP sont organisées par des fermiers qui ne possèdent pas leurs terres. La plupart n'ayant pas les moyens d'acheter de la terre, la production se fait soit en location, soit en emprunt d'espace. Le producteur type des AMAP est surtout de première génération, avec les réalités que cela implique en termes d'expérience. Par contre, le support est vraiment populaire. Un des éléments différents consiste dans la cohabitation du modèle conventionnel et biologique dans le système des AMAP français comparativement à celui du Québec. On peut retrouver dans certains paniers les deux gammes de produits tout en étant bien identifiés.

## Après-midi du 18 avril: Visite au magasin de Toucy

Rencontre avec M. Jean Gobier, responsable du commerce ***Au déjeuner sur l'herbe*** pour la mise en vente des produits locaux: viandes, laitiers frais, fruits et légumes, minoteries locales et paniers bio. Plusieurs autres produits remplissent les étages du commerce.



Le magasin existe depuis 5 ans, formé en société anonyme à revenu lucratif (SARL) qui compte 8 membres, dont un fait la charcuterie. Les membres font un nombre d'heures au magasin en rotation afin d'assurer le service aux clients. L'initiative vient du souhait de préserver l'achat local.

La société maintient un prix identique dans un rayon de 30 km afin de couvrir différents petits marchés publics.



### **Après-midi du 18 avril : Visite de la ferme de volailles *Les Volailles de la Garenne*, à Taingy.**

Les propriétaires (père et fils) gèrent un abattoir CE (communauté Européenne) qui était une tuerie auparavant (abattoir de proximité) et peuvent recevoir au maximum 2000 volailles par semaine. Cet abattoir est intégré à un bâtiment de ferme (voir photo). Ils élèvent une grande partie de leur volaille, canards et dindes en parc extérieurs en plus de faire eux-mêmes la livraison. Actuellement, ils abattent 1500 poulets par semaine, au rythme de 250 à l'heure mais n'opèrent que 2 ou 3 après-midis par semaine. Ils abattent parfois du lapin. Les inspections vétérinaires sont annuelles et inopinées. La direction des services vétérinaires fait ce travail. Notons qu'un vignoble fait aussi partie de l'entreprise.





**Soirée du 18 avril : Visites de l'élevage de porc en parc extérieur de M. Gobier:** 20 truies et pourceaux, avec un parc individuel pour chaque truie. Deux champs sont utilisés en rotation annuelle. Un autre élevage de 20 truies gestantes en forêt occupe une surface libre de 15 hectares.

## 19 avril

La journée commence avec la ferme le **GAEC de Bréviandes** où plusieurs fromages de brebis sont fabriqués chaque jour. 80 brebis sont traitées 2 fois par jour et le lait est rapidement transformé en fromages variés. Les normes fromagères au lait cru ne sont pas les mêmes que les normes du lait thermisé. Le fromage au lait cru est analysé 2 fois l'an. Nous verrons dans notre voyage une constance : les fromageries sont petites de taille et faciles d'entretien. Toutes sont à proximité des salles de traite.



### Quelques données techniques

100 brebis de race Lacone  
 70 chèvres Poitevine  
 Traite pendant 8 mois  
 25 000 L de lait de chèvre par an  
 15 000L de lait de brebis  
 50L de lait fromager par jour  
 Le petit lait est donné aux cochons

### Après-midi du 19 avril : Vignoble d'Alice et Olivier De Moor à Courgis

7 ha de vignes répartis en 4 appellations : Bourgogne aligoté, Sauvignon Saint-Bris, Chablis, Bourgogne Chitry devenus des références mondiales.



30 000 bouteilles vendues par an en AOC (Appellation d'origine contrôlée). Le vignoble, installé en 1995, se convertit au bio en 2005 et conserve de bons rendements en plus d'avoir amélioré ses revenus.



### Soirée du 19 avril : Ferme laitière du Morvan, *la Pierre qui vire*

Vente de lait frais à la ferme, à 1,10€ le litre  
70 vaches à 5000kg lait/an. 100 chèvres et 100 brebis.  
170 ha en cultures: avoine, triticale, pois, fourrage.

La vente directe représente 20% de la production. 1000 L de lait de vache et 150 L de lait de chèvre sont transformés en fromage par jour. L'analyse de lait qui sort de la ferme est faite par le collecteur.



Le lait cru est vendu en bouteille et au détail. Les consignes européennes sont contraignantes pour la vente au détail de lait cru contrairement à la vente directe à la ferme. Un label intéressant est celui que nous avons trouvé sur une bouteille de lait "Un lait solidaire issu d'exploitations familiales du massif central". La traçabilité animale est faite par la DDA (Direction départementale de l'agriculture). Fait intéressant, l'alimentation animale est gérée par collier électronique. Chaque dose est calculée par ordinateur.

**Note complémentaire** : La Chambre d'agriculture de Bourgogne a créé deux labels : *Bienvenue à la ferme et Accueil paysan*. Nous dormirons chez un paysan sous ce label.

### Hébergement à la ferme avec la formule *Accueil paysan*

Chez Véronique Daniel et Jean-Marie Pautard  
200 brebis, 12 vaches  
Certification bio qualité France



150 ha, céréales, luzerne, prés  
2 ha de légumes

## 20 avril



### Ferme Abon dans le Morvan, chez Olivier Laporte

350 bêtes dont 120 vaches.  
Stabulation de bœufs d'environ 3 ans, abattus à environ  
500kg de viande  
200 ha en herbe

**En vente directe :** 26 boeufs par an, 700 poulets, 8  
veaux de lait

La ferme fait la production de viande de bœuf et de volaille. Elle possède un petit abattoir (tuerie) qu'elle veut adapter à la norme CE. La différence est une limite de livraison de 80 km de distance pour la tuerie et l'Europe entière pour la norme CE. Elle fait sa boucherie au besoin de sa clientèle. Plusieurs produits sont transformés à la ferme pour vente au kiosque de l'entreprise : Pâté, ragout etc. Une filière italienne sans OGM est utilisée pour la plupart des semailles.

Certaines fermes peuvent avoir une dérogation pour abattage d'urgence, ainsi que pour le gibier diversifié; cela signifie que la saignée et le découpe animale soit faite



vidage peuvent être faits au champ et que la à la ferme.

### Après-midi du 20 avril : Château-Chinon, Bourgogne : Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification agricole, le CERD<sup>2</sup>.

Le CERD a été fondé par des agriculteurs de Bourgogne soucieux de diversité et qui se sentaient mal desservis par les chambres d'agriculture. Le CERD fût d'abord régional, mais après le développement de ses expertises, il a obtenu un mandat national.



De façon très concrète, le CERD accompagne les entreprises agricoles dans leurs démarches de diversification autant pour les nouvelles que celles déjà établies. L'accompagnement peut se faire au niveau technique de production mais aussi pour la commercialisation et au niveau sanitaire. Le coût du membership s'établit à 50 euros.



Vu les modifications fréquentes dans les normes sanitaires depuis l'adhésion à l'Union européenne, le CERD a développé une expérience enviable sur ce sujet et également dans la mise en marché à échelle fermière.

Le CERD se voit soumettre environ 350 projets agricoles par an. Son expertise est également sollicitée afin de soutenir le développement de certains marchés publics et privés: meilleure offre de services pour les clients en matière de diversité, horaire, tarification, parking, etc. Les marchés publics sont organisés par les communes avec un régisseur ou par le privé (corporation). **En Bourgogne seulement, on trouve pas**

**moins de 260 marchés.**

Le travail de recherche et d'information que le CERD a développé est très important pour le secteur agricole. Sa connaissance des enjeux et des besoins du milieu se transmet par la demande continue envers cet organisme.

**Note complémentaire :** La *dotation jeune agriculteur* (équivalent de notre prime à l'établissement) est de 8000 à 50 000 Euro. Il y a aussi des régions ou départements qui ont leur propre prime qui s'y rajoute.

Le coût d'aménagement d'une petite tuerie est environ entre 15 000 et 20 000 euros.

## 21 avril

Retour vers Paris- Rencontre avec les représentants de la **Fédération nationale d'agriculture biologique, la FNAB<sup>6</sup>**.

La FNAB a été créée en 1978

Ses 3 missions:

- représentation syndicale
- développement, mise en réseau, création de savoir
- formation pour les administrateurs régionaux

Environ 65 à 70% des fermes bio françaises cotisent à la FNAB. Le reste de son financement provient de projets avec l'État au travers d'une convention en échange d'étude (100 000 €) et d'un fond professionnel de développement du biologique (250 000 €).

Membre de l'IFOAM (International federation organic association movement) la FNAB est le seul promoteur en force de l'agriculture biologique en France.

Depuis les problèmes de l'environnement en France, les fermes ont vu une valorisation de leur efforts en environnement. Ainsi, maintenant, ils reçoivent des prestations pour services rendus, un peu comme en Suisse.

Sur une base de restauration et de maintien de la biodiversité et de régénération des sols, la FNAB fait la promotion de la conversion d'une ferme conventionnelle à une ferme bio : **Prime à la conversion de 7600 euros par entreprise pendant 5 ans!**



**Note complémentaire :** Crédit d'impôt pour les agriculteurs en bio : 1200 € de base + 200 € / hectares avec un maximum de 4 hectares ou un maximum de 2000 €. Ce programme sera multiplié par 2 à partir de 2010. Si l'agriculteur ne paie pas d'impôt, il recevra tout de même ce crédit en argent.

**Après-midi du 21 avril : Rencontre avec le VIVEA et son directeur, M. Jean-Philippe Lessouarn.**

VIVEA: un fonds d'assurance formation qui a pris le relais fin 2001 de la loi sur la formation professionnelle continue (1973). Il a été mis sur pied par les 3 principaux syndicats agricoles français.

Le VIVEA accompagne le développement des compétences des travailleurs du vivant, agriculture, foresterie, aménagiste paysagiste et entrepreneur du territoire (travail à forfait) tout au long de leur vie. Il regroupe aujourd'hui 600 000 cotisants et organise la formation d'environ 50 000 personnes par an.



Un plan de développement national de formation est défini par le C.A de VIVEA en lien avec les structures régionales : par exemple les chambres d'agriculture. Des objectifs sont ensuite fixés par région qui doit s'assurer d'avoir des résultats si elle veut bénéficier du même niveau de soutien l'année suivante.

La cotisation au fonds est basée sur le revenu. 37 euros/moyenne de cotisation en 2009 qui passera à 65 euros/ en moyenne en 2010. Il y a actuellement 45 millions d'euros dans le fonds. Les modifications aux règles et cotisations sont votées par les participants ensuite dans leur C.A. respectifs. Par la suite, cela devient un décret.

Finalement, l'agriculteur reçoit un crédit d'impôt 60 euros/ jour de formation pour un maximum de 40 heures par année.

Le VIVEA constitue à nos yeux un élément fort instructif du voyage auquel il faudrait trouver des applications au Québec.

### **Fin d'après-midi du 21 avril : Bio-coop**

Rencontre avec Patrick Collin, Directeur filière et produits à Angers.

BioCoop est une coopérative de consommateurs. Elle contracte avec des groupes de producteurs afin d'organiser ses filières et ainsi la distribution des produits. Avec un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros et 350 magasins, elle opère maintenant depuis 25 ans tout en représentant environ 12% du marché national du secteur biologique.



Les magasins Biocoop n'ont pas d'obligation d'acheter de la centrale mais tout de même 77% des produits viennent des 4 plateformes de la coopérative.

Il y a une contractualisation pour les 4 filières suivantes (viandes, céréales, lait et fruit et légumes) autour du logo **Ensemble pour plus de sens**. Dans cette contractualisation, on évalue les besoins sur trois ans afin de prendre des ententes équivalentes avec les producteurs et les transformateurs. On tente de stabiliser le prix par un prix plafond et un prix plancher.

(Tiré de leur site Internet)

#### **Le commerce solidaire Nord-Nord**

Pour Biocoop, il est impératif de s'acheminer vers un commerce équitable au Nord comme au Sud. Développer une agriculture biologique exigeante et promouvoir un commerce solidaire sont les priorités de Biocoop.



**Pour renforcer son action, Biocoop a créé les filières équitables et durables "ensemble pour plus de sens", en partenariat avec des transformateurs et des producteurs de nos régions.** Une démarche qui respecte les exigences de Biocoop en matière de transparence, de qualité et de solidarité.

**Transparence :** chaque acteur de la filière apporte des garanties sur ses pratiques (origine des matières premières, méthodes et conditions de fabrication).

**Qualité :** les produits répondent aux critères rigoureux du cahier des charges Biocoop.

**Solidarité :** le travail des partenaires est rémunéré de façon juste et équitable.

Afin de soutenir les producteurs, Biocoop a développé les initiatives suivantes :

- Investissements en trésorerie pour soutenir des regroupements de producteurs.
- Paiement comptant sans délai.

- Parfois paiement à l'avance (par exemple les pruneaux qui sont payés à la récolte)
- Soutien dans le cadre du lait : Pour chaque litre de lait supplémentaire de lait dont Bio Coop a besoin, 3 centimes de plus par litre de lait sont payés pour soutenir la conversion d'un producteur.

L'objectif, au-delà de l'intention de faire de l'argent, est de développer le bio.

## 22 avril

**Le Marché Rungis**<sup>5</sup>, Le marché de Rungis, qui est le marché central de Paris depuis 1969, approvisionne les professionnels de toute la région parisienne. Le marché de Rungis est le plus grand marché de produits frais au monde avec quelques 232 hectares de superficie ce marché est plus grand que Monaco : il est organisé par secteurs, avec des pavillons spécialisés pour chaque type de produits.



**Après-midi du 22 avril : Visite de la ferme de M. Guy Brunet**, représentant pour la Confédération paysanne dans la région de la Nièvre.

Il produit son énergie en circuits courts avec du colza, du maïs et du panic érigé. Avec une usine de granulation, il valorise une bonne part de sa production. Il s'est doté d'un séchoir moderne et offre des prestations de service pour les voisins qui veulent un produit fini. Il exploite aussi une large forêt.

M. Brunet met la touche finale à la construction d'une usine de fabrication de comprimés de moulée à partir d'herbages comme la luzerne. Le séchage se fait à partir de l'énergie solaire, le soleil réchauffant l'air capté sous la toiture.

Il est certifié Bio depuis que son fils a choisi de prendre la relève. Ecocert est le certificateur et impose 2 visites l'an plus une visite inattendue.

Son fils élève 1000 poulets/semaine sans quota et vend ses œufs dans plusieurs secteurs dont le marché de Rungis et des AMAP parisiens. Les œufs sont marqués pour vente à la ferme ou vente au marché ou vente au détail, bio ou non bio.



#### Note

France, La Prime

(PHAE2) soutient les agriculteurs afin de maintenir des prairies, envoyer les animaux dehors et protéger l'environnement. L'agriculteur doit respecter les consignes suivantes :

- Avoir au moins **60 % d'herbe** dans sa SAU.
- Chargement animal compris **entre 0,35 et 1,4 UGB (Unité de gros bétail)** par ha de surface en **herbe**.
- **Maintien** pendant 5 ans des **parcelles** engagées en **prairies permanentes**.
- **Maintien** pendant 5 ans de la **surface** engagée en **prairies temporaires**.
- **Fertilisation contrôlée**.
- Obligation de détenir l'équivalent de 20 % de la surface engagée en éléments de **biodiversité**.

**En contrepartie il recevra 76 €/ha, plafonnée à 7600 € par an par exploitation, (soit 100 ha).**

**complémentaire :** En Herbagère Agroenvironnementale

**23 avril**

**Visite de la ferme de Philippe Bon** avec son élevage de poule de Bresse, située à St-Martin-en-Bresse. Cette A.O.C n'a plus besoin de présentation avec son cahier de charge précis et l'obligation d'abattre dans une unité de l'AOC, c'est-à-dire soit à la ferme soit chez un autre éleveur de poulet de Bresse à proximité.

M. Bon élève également du lapin et du pigeon. Il possède une tuerie où tous ces animaux sont transformés deux jours par semaine: 2000 lapins/mois, 3000 poulets/an, 5000 pigeons/an. L'entreprise transforme son permis en CE pour atteindre une plus grande part de marché. Le marché de la poule de Bresse se réduit, principalement en raison de la concurrence du bio. La poule de Bresse constitue la seule volaille en AOC.

Production : Pigeon, lapin, poulet, céréales.

**(Cages à lapins à l'extérieur pour croissance et finition)**



**Après-midi du 23 avril : Ferme La Chapelle-Jean-Christophe Roux, « La ferme de la maison du Bois ».**

5000 poulets par an et 100 ha céréales.

**« Avant, on produisait 25 000 poules et on n'y arrivait pas. Maintenant on en produit 5 000 et on prend des vacances »** voilà d'entrée de jeux les mots de M Jean-Christophe Roux qui a converti sa ferme au bio en 1987 avec Ecocert.

Les poussins entrent à la ferme à un jour, pour y être abattus à 115-130 jours. Quelques-uns sont faits en chapon et l'opération du chaponnage se fait par un vétérinaire à 7 semaines sur la ferme. Les céréales sont produites à la ferme.

M. Bon a sa propre tuerie, comme la plupart des fermes que nous avons visitées. La ferme écoule sa production au marché public, à 2 AMAP, à un magasin, à 3 boucheries et à la ferme.



**SUISSE**

**Rencontre à Lauzanne avec :**

- Alessandra Miloni – Office Fédéral de l'Agriculture Suisse (OFAG)
- Martine Melden
- Loïc Bardet – AGRIDEA
- Pierre Julien – AGRIDEA- Protection des ressources
- Et quelques autres personnes, dont Dominique Barjolles.



Présentation d'un portrait agricole de la Suisse :

- Superficie moyenne des fermes : 17 ha
- 60% de l'agriculture en production animale
- 2/3 des surfaces en herbages de collines et de montagnes.
- Objectif : maintenir des villages en région éloignée
- Soutien par les PER (prestations écologiques requises) à hauteur d'environ 20% du revenu de la ferme.
- Degré d'autosuffisance : 60%
- Jusqu'en 1990, l'État achetait la quasi-totalité de la production et la redistribuait à des prix stables. Ensuite, la Suisse a amorcé le virage de ne plus soutenir la production mais plutôt l'emploi, la protection de l'environnement et l'occupation du territoire.
- Deux organisations représentent les fermiers : Union suisse des paysans et Uniterre.
- Budget : 2,5 milliards en paiements directs, pour 61 000 fermes, soit environ 41 000 francs/ferme.
- 274 abattoirs pour 61 000 fermes

## 25 avril au matin: Visite du marché de Berne.

Il tient place le mercredi et le samedi de 8h00 à 12h00 environ. À noter : profusion d'aliments frais, lait cru, viande fraîche, fromages, crème, le tout souvent non réfrigéré.



Après-midi du 25 avril : Schwarzenburg. Visite de l'atelier de transformation de viande Schärer & Julmy.



## Soirée du 25 avril : Rencontre avec Josy Tamarcaz, coordonateur agriculture biologique pour AGRIDEA



**ACP- Agriculture Contractuelle de Proximité** l'équivalent de nos paniers biologiques. Il y en a 21 en Suisse sur différents modèles. En exemple:

- 1 ne livre que de la viande.
- Certains seulement en *Panier de garde* (1 panier dans l'année...pour le congélateur, le caveau ou la transformation.
- Certains sont hebdomadaires, d'autres mensuels.
- Certains en coopérative de producteurs (chacun font 5-6 légumes différents).
- Certains issus d'un mélange des producteurs biologiques et conventionnels.

**Note complémentaire** : En Suisse il y a une date fixe pour la pré-certification : le 1<sup>er</sup> janvier. Il existe également un logo de pré-certification c'est le **bourgeon Suisse** avec la mention **reconversion**. À noter la mention reconversion au lieu de conversion...qui fait plus de sens. Le bourgeon Suisse regroupe 95% des producteurs biologiques. 6000 paysans en bio soit 11% des producteurs en Suisse. Un boom du bio a suivi les primes directes : 1200 fermes en 1993 et 4000 fermes en 1995...

**PER** : La notion de prestations écologiques requises (PER) porte sur les conditions écologiques précises auxquelles est subordonné le droit aux paiements directs de l'état Suisse. Les PER comprennent les exigences suivantes :

- garde des animaux de rente respectueuse de l'espèce : respect des dispositions de l'ordonnance sur la protection des animaux;
- bilan de fumure équilibré : tolérance maximale de 10% pour les engrais azotés et phosphatés;
- part équitable de surfaces de compensation écologique : 3,5 % de la SAU (surface agricole utile) dans le cas des cultures spéciales, 7 % pour le reste de la SAU ;
- assolement régulier pour les exploitations comptant plus de 3 ha de terres ouvertes : au moins 4 cultures différentes par an.
- protection appropriée du sol pour les exploitations comptant plus de 3 ha de terres ouvertes (labourées) : pour les cultures récoltées avant le 31 août, obligation de mettre en place (a) une culture d'automne, ou (b) une

culture intercalaire ou d'engrais verts avant le 15 septembre (doivent être maintenues en place au moins jusqu'au 15 novembre).

- sélection et utilisation ciblée des produits de traitement des plantes : restriction pour les herbicides en prélevée, les granulés et les insecticides.
- érosion : En complément aux exigences concernant la couverture du sol, les parcelles ne doivent pas présenter de pertes de sol régulièrement visibles. Si tel devait toutefois être le cas, l'exploitant est chargé de prendre des mesures adéquates et d'établir un plan pluriannuel visant à éviter l'érosion.

## 26 avril: Visite de La fromagerie de Chézard-St-Martin

Un regroupement de 10 fermiers sont propriétaires de la fromagerie et des équipements. Le fromager est locataire des lieux mais il est son propre patron, achetant le lait et revendant le fromage.

En résultat d'une entente interprofessionnelle, le prix est uniforme et chaque intervenant calcule sa marge de bénéfice.

Fromagerie en opération depuis 2007, ramassant 2 000 000 kg de lait pour la fabrication de Gruyère.

178 t de fromage sont produites, à moitié conventionnel et à moitié bio.

Les livraisons de lait se font 2 fois par jour, le bio arrivant 15 minutes avant le conventionnel.



de capacité, avec un seul remplissage par jour.



### Cahier de charges

- 2 livraisons par jour, à moins de 30 km de distance.
- Robot de traite interdit.
- Cuve de fromagerie limitée à 1500 litres

Exemple d'équipement simplifié pour la livraison de lait à proximité. Le lait étant livré deux fois par jour à la fromagerie, il n'y a pas besoin de le réfrigérer à la ferme, donc économie de « bulk tank ».



## 26 avril après-midi : Rencontre avec Markus Lüthi du REDD à YENS

Le REDD, Réseau - Échange - Développement durable. Échange sur les politiques agricoles Suisse et dans les pays d'Europe de l'est. Visite de sa ferme et de l'application directe des politiques Suisse en lien avec son entreprise agricole.



**27avril: Journée technique à Genève, rencontre avec les autorités sanitaires** pour les abattoirs locaux.

**Abattoir Fournier :** Propriété d'une société anonyme où les fermiers sont majoritaires.

20 000 poulets par semaine sont abattus, dont des pintades, des poulets, des poules. Échange sur les normes animales en lien avec les abattoirs : brumisateur, température contrôlée sur les quais de déchargement, maximum de hauteur pour le stockage des cages, etc.



**Après-midi du 27 avril : Domaine « La pierre aux dames »**

Volaille de race « cou-nu noir ».

2 mètres carrés par volaille, 3 cycles par an.

80% du poulet est vendu à l'avance. Produits : poulet, vin, travaux à « façon » (forfait) pour entretien de haies, 2000 m<sup>3</sup> de plaquettes de chauffage, 150 ha de blé.

7 emplois



## Fin après-midi du 27 avril : Ferme de Cretigny

Il s'agit d'un éleveur de moutons qui, en 1970, a décidé de faire de l'abattage pour alimenter la clientèle étrangère lorsque l'abattoir de Genève a fermé.

Cet abattoir plus récent a été construit en 1998. Chaque année, le propriétaire achète, produit, abat et vend environ :

- 500 brebis
- 20-30 bovins
- 5000 moutons
- 2500 chèvres

La méthode Halal est pratiquée, c'est-à-dire que l'animal est tourné vers le soleil levant et un musulman fait la saignée.

Les services vétérinaires ont autorisé le



projet, misant sur la proximité, et qui préfèrent ce type d'abattoir à des activités au noir. Le service autorise même l'acheteur à faire lui-même la saignée.

Emploi de 5 bouchers, le mardi matin.

On parle d'environ 80 bêtes par semaine.

**28 avril:** Départ de Genève, aéroport International de Genève.

## Quelques organismes utiles

### Partie française

**1: La Confédération paysanne** est, par son importance, le 2ème syndicat agricole français. Elle remet en cause le modèle agricole productiviste des 40 dernières années. [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)

**2: CERD** : Structure à vocation régionale, le Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification, a pour objectif d'aider les agriculteurs diversifiés ou à la recherche de diversification. [www.centre-diversification.fr](http://www.centre-diversification.fr)

**3: VIVEA** est un fonds d'assurance formation créé fin 2001 par voie de convention entre les 3 principaux syndicats agricoles français. VIVEA accompagne le développement des compétences des travailleurs du vivant (agriculture, foresterie, paysage) tout au long de leur vie. [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

**4: Biocoop**: Biocoop est le leader de la distribution alimentaire biologique en France et rassemble plus de 300 magasins bio en coopérative autour d'un objectif commun : le développement de l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération. [www.biocoop.fr](http://www.biocoop.fr)

**5 : Marché de Rungis** : Le marché de Rungis, qui est le marché central de Paris depuis 1969, approvisionne les professionnels de toute la région parisienne. Le marché de Rungis est **le plus grand marché de produits frais au monde** avec quelques **232 hectares de superficie**; ce marché est plus grand que Monaco : il est organisé par secteurs, avec des pavillons spécialisés pour chaque type de produits.

**6: FNAB** : La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France est un syndicat créé 1978. Elle fédère les groupements régionaux d'agrobiologistes. Visant un développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique français, elle a pour objectif la défense et la représentation des agriculteurs biologiques. [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

### Partie Suisse

**1 : AGRIDEA** : l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural soutient les personnes qui s'engagent pour la qualité de vie dans l'espace rural. Une quarantaine d'organisations agricoles et/ou rurales, les cantons suisses ainsi que la Principauté du Liechtenstein sont membres de l'association. Son mandat principal est octroyé par l'Office fédéral de l'agriculture

**2 : REDD** : Réseau- Echanges-Développement Durable